



Propriétaire de murs commerciaux

Par **rehad**, le **06/09/2018** à **16:04**

Bonjour,,
Je suis propriétaire de murs commerciaux à usage de restaurant. Le voisin mitoyen a écrit au maire de la ville pour se plaindre de soi-disant fumées et odeur de cuisine ainsi que de bruits après 22 heures. J'ai des appartements au dessus, aucun de mes locataires ne s'est plaint de quoique que ce soit. Le restaurant gastronomique est très bien tenu.
Que puis-je faire ? Je précise qu'en face, à 5 m environ, il y a un autre restaurant avec une hotte extractive à moteur.
Que dois-je répondre au maire et est-ce bien à moi qu'il doit s'adresser ou au propriétaire du restaurant.
Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **02/10/2018** à **05:42**

Bonjour,
Vous n'allez pas ouvrir une nouvelle file de discussion pour votre problème ?
Merci de vous reporter à celle déjà ouverte et c'est ici :
https://www.experatoo.com/contrats-d-entreprise/travaux-mise-normes_159139_1.htm